

UNE REFLEXION DE MIR-FRANCE
MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES RÉPARATIONS
SUR LA DATE OFFICIELLE DE COMMÉMORATION
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Notre organisation a entrepris plusieurs démarches afin de faire savoir qu'elle souhaitait que le sacrifice du commandant Delgrès et de ses compagnons acquière dans cette commémoration une place centrale.

C'est la date du 10 mai qui a été proposée par le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage¹.

10 mai 1802 jour de la déclaration de Delgrès à Basse-Terre (Guadeloupe): « *il existe des hommes malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut-être offensée que nous défendions notre cause ; elle sert celle de la justice et de l'humanité* ». **10 mai 2001, jour de l'adoption de la loi française** par laquelle (article 1) « *La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.* »

**De ce 10 mai, nous sommes déterminés à faire désormais
chaque année le jour des combattants de la liberté.**

Ce premier 10 mai (2005) de commémoration a été marqué par l'inauguration au Ministère de l'Outre Mer à Paris, d'un *Salon Louis Delgrès*, cérémonie assortie d'un discours novateur de Madame Girardin², que nous rapprochons d'un certain nombre d'autres discours récents d'officiels français³.

Ces discours se doivent d'être l'annonce d'un tournant historique à venir pour ce pays dont la politique coloniale n'a pas fini d'entraîner vers l'abîme des peuples entiers.

Cette tradition coloniale vient encore de s'illustrer avec le coup de force électoral d'avril 2005 au Togo et les plus de huit cents morts que cela a d'ores et déjà coûté au peuple de ce pays.

Quant à la voie du négationnisme choisie par le Parlement français avec sa loi du 23 février 2005, nous avons décidé de nous appuyer sur le combat immortalisé par Delgrès dans sa proclamation du 10 mai 1802 pour la dénoncer et exiger l'abrogation de la loi.

¹ Rapport de propositions du Comité en ligne sur Internet <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>

² Ministre française de l'Outre-Mer. Discours en ligne sur Internet <http://www.outre-mer.gouv.fr/outremer/>

³ Notamment du « *je dois dire que j'ai honte pour la France* » de Bernard Stasi mandaté en mars 2004 par les organisateurs des « Lauriers de la radio et de la télévision au Sénat » pour remettre à Marie-Monique Robin le prix du « meilleur documentaire politique de l'année » pour son « **Escadrons de la mort : l'école française** », au début de reconnaissance des massacres de Setif et Guelma qualifiés en mai 2005 de « *tragédie inexcusable* » par l'ambassadeur de France en Algérie Hubert Colin de Verdière.